

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Régis D'OLEON, Mesdames Nadège BOISSIN, Solène ESPITALLIER, Nicole NEYRON, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT et Isabelle DESRUT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :

Le Compte Rendu du 15 mars 2022 transmis à tous les administrateurs le 5 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n° 1

Bilan de situation sur la Mutuelle Communale

Rapporteur : Didier CARLE, Président

A la demande des membres du Conseil et particulièrement celle de Monsieur GRAVIERE, Mr Bruno DORTHE Responsable Régional MUTEO accompagné de Monsieur Bruno TARDIEU, assureur représentant sur Vedène sont présents pour répondre aux diverses questions concernant la Mutuelle Communale.

Madame Annette PIAZZA, en tant qu'ancien membre du Conseil d'Administration et investie sur la Mutuelle à l'origine de sa création, puisqu'elle a participé au Comité Technique et depuis adhérente de la Mutuelle, fera part de son expérience en tant qu'assurée.

Monsieur DORTHE reprend rapidement l'historique de la Mutuelle :

MIEL Mutuelle s'est rapproché en 2017 du groupe APICIL (groupe de Prévoyance), puis de MALAKOFF Humanis. L'avantage d'être encadré par un groupe aussi important que MALAKOFF Humanis est qu'il permet d'apporter d'autres moyens ; ainsi grâce au fonds social du groupe, les adhérents remplissant les conditions de ressources ont pu demander une aide financière en 2022 (initiative renouvelable en 2023) en constituant un dossier relativement simple et rapide.

A titre d'exemple, un couple disposant de mois de 40 000 euros de fiscalité a pu bénéficier de 500 euros d'aide. Aujourd'hui, MUTEO représente 7 000 adhérents en Santé Communale.

Selon Monsieur GRAVIERE, l'augmentation cette année a été forte :

Une cotisation de 113 € en janvier 2017 est passée à 170 € environ aujourd'hui. Soit une augmentation de près de 55% en 7 ans.

Monsieur DORTHE explique qu'il existe 2 façons de tarifer :

1^{er} mode de tarification : Pour les mutuelles de groupe, il y a un tarif (de groupe) quelque soit son âge.

2^{ème} mode de tarification : « le mode millésime » pour lequel chaque année, l'augmentation est en fonction de l'âge. Chez MIEL, les tranches sont établies par groupe de 10 ans

Monsieur TARDIEU informe l'assemblée que seules 3 résiliations ont été effectives depuis le 01/01/2023 sur Pernes, et qu'il existe une garantie obsèques qui existe exclusivement chez MIEL.

Monsieur GRAVIERE cite l'exemple d'un monsieur de 74 ans qui a trouvé un tarif bien plus préférentiel ailleurs.

Madame ESPITALIE souligne qu'elle aimerait trouver la notion de mutuelle **SOLIDAIRE** avec l'esprit de celle mise en place à CAUMONT/ Durance.

Monsieur GRAVIERE confirme les propos de **Madame ESPITALIE** et ajoute que 138 adhérents pour une commune de la taille de Pernes semble peu ; l'objectif de cet échange serait de trouver des perspectives pour obtenir davantage d'adhérents afin de satisfaire les administrés.

Madame PIAZZA témoigne de sa satisfaction concernant les remboursements effectifs au-delà de ses espérances quant aux dépassements d'honoraires. Par contre, elle n'a pas reçu de courrier en décembre 2022, de la Mutuelle l'informant des possibilités d'aide financière si nécessaire.

Monsieur DORTHE revient sur la situation financière et économique des Mutuelles. Pour lui, soit elles sont à l'équilibre et pour se faire, elles doivent augmenter leurs tarifs (15 % d'augmentation), soit elles ferment. On est actuellement dans un contexte de regroupement des mutualistes.

Selon lui, il y a eu un effet « après covid » ; beaucoup de soins ou d'exams médicaux ont été reportés après 2020, ce qui a généré une utilisation plus forte des mutuelles.

En effet, en 2020 avec le confinement, au niveau des complémentaires santé, les mutuelles ont réalisé 5/6 % d'économie. L'Etat a pris 2.6 % de taxes en 2021 et a imposé des remboursements sur l'optique et les soins dentaires aux assureurs. On va se retrouver demain avec un système de santé à deux vitesses avec des médecins qui seront déconventionnés.

Madame BOISSIN a peur que l'on arrive à des mutuelles « low cost » et que cela accentue la fracture entre les pauvres et les riches. Face aux augmentations, les adhérents semblent avoir descendu leur niveau de garantie pour pouvoir accéder à une mutuelle.

Selon **Monsieur TARDIEU**, l'important est de bénéficier d'une mutuelle. Depuis 2023, il existe un contrat spécifique pour les personnes en EHPAD.

Monsieur GRAVIERE regrette qu'aucun montant n'apparaisse sur la plaquette d'informations.

Madame FLECHAIRE indique que les administrés font en effet remonter au CCAS cette remarque de **Monsieur GRAVIERE**.

Monsieur TARDIEU répond qu'au démarrage on disposait de tarifs au verso de la plaquette mais on ne peut plus à présent afficher ces tarifs car les contrats sont **personnalisés**.

Monsieur DORTHE confirme qu'il est trop complexe de donner les tarifs car les mutuelles sont difficilement comparables de l'une à l'autre.

Madame PIAZZA apprécie d'avoir des professionnels comme interlocuteurs et en particulier lors des permanences qui ont eu lieu au CCAS pendant 2 ans.

Madame BOISSIN pose la question de savoir si les jeunes peuvent être intéressés par la Mutuelle ?

Selon **Monsieur TARDIEU**, 90 % des jeunes ont le contrat groupe de par leur statut professionnel mais il est possible de prendre une « sur complémentaire ».

Monsieur GRAVIERE pense que le nombre d'adhérents pourraient être plus importants que celui constaté sur Pernes.

Monsieur DORTHE précise que la Mutuelle peut intéresser également les commerçants. Sur la Région Grand Sud, elle couvre 200 communes et représente environ 7 000 adhérents.

Monsieur TARDIEU couvre quant à lui 4 communes.

D'après Monsieur DORTHE, 1 % sur une commune c'est plutôt bien car lorsqu'on enlève les jeunes, les personnes ayant des régimes spéciaux, les fonctionnaires, il reste environ 10 / 15 % de la population éligible à une mutuelle.

Selon Monsieur TARDIEU, depuis le COVID, les gens se déplacent sur Vedène ou bien lui-même se rend au domicile à la place des permanences au CCAS de Pernes.

Pour Monsieur GORLIN, les personnes ont besoin d'un interlocuteur physique.

Selon Monsieur GRAVIÈRE, les gens veulent en effet de la proximité ; donner l'information sur le journal de Pernes.

Messieurs DORTHE et TARDIEU proposent de remettre les permanences en place en septembre le vendredi après-midi au CCAS.

Les membres du Conseil soumettent l'idée d'une réunion publique à fixer en septembre pour relancer la Mutuelle et répondre aux diverses questions des Administrés.

A l'issue de cet échange, sont retenues la mise en place d'une réunion d'informations sur la Mutuelle et la reprise des permanences au CCAS.

Question n° 2

Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 15 mars 2022 concernant 2 demandes d'Usagers quant à leur facture d'énergie et de cantine.

Question n°3

Présentation et vote du budget 2023

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Les membres de l'assemblée délibérante ayant déjà étudié le budget prévisionnel en amont du Conseil, Madame FLECHAIRE présente rapidement les principales dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que celles d'investissement.

Le budget s'équilibre selon les inscriptions budgétaires suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2023

DEPENSES					RECETTES						
002	Résultat de fonctionnement reporté	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév 2023	13	Atténuations de charge	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév 2023
002	Déficit antérieur reporté					6419	Remb. Rémunération personnel	10 388,17	26 249,03	9 915,55	10 210,50
011	Charges à caractère général					70	Produits de gestion courante				
6042	Contrat prestations (portage)	42 731,78	42 132,70	37 087,05	41 800,00	7031	Concession dans les cimetières	3 984,86	7 618,87	2 753,33	4 150,22
60611	Eau et assainissement	209,88	156,55	209,53	280,00	706-612	Prestations de services AM	377 286,86	382 942,30	344 965,77	371 221,80
60612	Energie - Electricité	-	3 681,39	2 907,76	3 805,00	706-613	Portage de régies	80 112,42	75 117,29	72 282,00	76 660,00
60622	Carburants	2 082,85	1 990,45	2 110,21	2 500,00	706-614	Produits des régies (permobus)	366,00	428,00	348,00	402,00
60623	Alimentation (goûter + lots)	417,40	295,84	670,51	770,00	7088	Autres produits des régies (adhésion club, lotos...)	2 635,00	-	1 510,00	1 858,00
60628	Fournitures non stockées (loto)	182,62	-	26,80	100,00			454 364,94	466 106,26	421 859,10	454 290,02
60631	Fournitures d'entretien (produits ménagers)	138,32	14,29	-	510,00	74	Dotations, subventions et participations				
60632	Fourniture petit équipement (gants, trousseaux...)	1 573,93	1 103,86	849,51	350,00	744	FCTVA	-	69,00	-	-
60636	Vêtements de travail	-	33,48	716,00	120,00	74718	Autres participations de l'Etat	35 909,16	32 728,36	23 121,26	6 482,26
6064	Fournitures administratives	821,82	780,03	2 363,65	1 015,00	7473	Département	22 929,00	9 874,00	9 874,00	-
6068	Autres fournitures	-	-	1 393,46	1 780,00	7474	Subvention et parts communes	210 000,00	130 000,00	140 000,00	156 000,00
611	Contrats de prestations de services	-	-	550,00	270,00			268 838,16	172 671,36	172 995,26	162 482,26
6132	Locations immobilières	-	-	-	-	75	Autres produits de gestion courante				
6135	Locations mobilières (photocopieur)	-	1 149,49	1 647,76	1 360,00	7588	Produits divers gestion courante	3 234,04	1,46	1 768,06	2 040,87
615221	Entretien bâtiments	-	-	228,00	130,00			3 234,04	1,46	1 768,06	2 040,87
61551	Entretien réparation mat. Roulant	138,00	1 180,15	3 518,24	2 480,00	77	Produits exceptionnels				
61558	Entretien réparation autres biens (climatisation)	40,00	-	-	784,00	7713	Libéralités reçues (dons)	225,00	1 005,00	-	-
6156	Maintenance (informatique + extincteur + ascenseur)	2 255,77	4 779,29	14 631,25	15 700,00	7718	Autres produits exceptionnels	-	91,46	7,27	12,00
6181	Primes d'assurances	7 388,44	8 484,52	4 563,28	7 482,26	773	Mandats annulés (exercice antérieur)	-	397,00	-	105,00
6184	Versements org. formation	2 800,00	-	820,00	3 240,00			225,00	1 493,46	7,27	117,00
6225	Indemnités au Comptable	397,85	-	-	-	42	Produits exceptionnels				
6226	Honoraires	-	528,70	100,40	100,40	4277	Quota part sub investissement	1 937,50	1 937,50	288,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	-	-	198,00	100,00			1 937,50	1 937,50	288,00	300,00
6238	Divers (tickets régies)	1 003,99	-	60,00	-	002	Excédent de fonctionnement				
6251	Frais de déplacement	3 318,79	1 968,74	3 078,33	3 865,00			39 969,23	111 343,72	109 232,62	42 410,24
6261	Frais affranchissement	-	-	-	-						
6281	Concours divers (cotisations UNCCAS...)	-	343,14	349,85	352,00						
6283	Frais de nettoyage des locaux	-	-	-	-						
627	Services bancaires et assimilés	374,53	185,12	56,00	75,00						
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-	-	-	-						
	TOTAL	65 904,37	68 807,54	78 116,19	88 968,66						
012	Charges de Personnel										
6332	Cotisation FNAL	1 948,72	1 821,29	1 981,36	2 122,80						
6336	Cotisations CNFPT-CDG	4 637,09	4 952,19	5 859,12	6 748,56						
64111	Rémunération principale-Titulaire	339 793,00	330 894,78	345 536,31	359 980,00						
64112	Supplément familial, NBI	3 970,55	3 872,91	3 879,75	4 243,00						
64114	Personnel Titulaire-Indemnité inflation	-	-	1 700,00	-						
64118	Autres indemnités	42 739,09	38 719,12	54 573,13	49 102,26						
64131	Rémunération principale-Non tit	-	5 121,34	5 254,33	-						
64164	Emplois d'insertions-indemnités inflation	-	-	400,00	-						
64168	Emplois insertion autres	84 768,89	85 981,92	57 827,47	35 001,00						
6451	Cotisations URSSAF	38 201,07	40 804,27	40 583,81	41 900,56						
6453	Cotisations Caisses de retraite	41 938,14	39 721,21	38 005,19	42 746,05						
6454	Cotisations ASSEDEC	3 433,06	2 878,80	353,11	3 220,11						
6455	Cotisations pour assur du Personnel	15 338,78	13 968,04	15 800,88	18 223,11						
6456	Compensation FNC	3 130,00	3 255,00	2 781,00	3 211,33						
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 213,85	3 781,00	3 582,00	3 682,20						
6475	Medecine du travail	2 610,00	2 893,60	2 892,00	3 410,00						
	TOTAL	585 718,24	556 035,47	580 809,26	567 590,98						
023	Virement à la section d'investissement										
023	Virem. à la section d'investis.	-	-	-	-						
85	Autres charges de gestion courante										
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	358,28	-	-	-						
6512	Droits d'utilisation informatique	-	4 921,20	-	-						
	TOTAL	358,28	4 921,20	-	-						
85	Secours										
6562	Aides	2 312,37	6 720,94	10 707,76	12 000,00						
65748	Subvention fonctionnement Assoc	1 100,00	27,98	-	-						
	TOTAL	3 412,37	6 748,92	10 707,76	12 000,00						
85888	Autres charges de gestion courante										
65888	Autres (amandis PAS)	2,97	1,41	2,72	4,80						
	TOTAL	2,97	1,41	2,72	4,80						
67	Charges exceptionnelles										
6718	autres charges exceptionnelles	-	106,70	-	-						
673	Titres annulés	6 795,28	-	432,25	210,50						
	TOTAL	6 795,28	106,70	432,25	210,50						
68	Dotations aux provisions										
	Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	268,96	-						
	TOTAL	-	-	268,96	-						
042	Opération d'ordres de transfert entre sections										
6811	Dotations aux amortissements	15 401,81	10 406,53	3 316,48	3 075,95						
	TOTAL	15 401,81	10 406,53	3 316,48	3 075,95						
	TOTAL	677 593,32	647 027,77	673 653,62	671 850,89			788 937,04	779 802,79	716 063,86	671 850,89

DEPENSES					RECETTES						
001	Résultat d'inv. Reporté	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév 2023	001	Résultat d'inv. reporté	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prév 2023
001	Déficit d'investissement					001	Excédent d'investissement	305,13	1 811,93	10 875,60	35 857,22
13	Subventions d'investissement					10	Dotations, fonds divers et réserves				
13914	Amortis. subv. versée par la ville	1 937,50	1 937,50	-	-	1068	Excédents de fonct. Capitalisés	-	-	23 542,40	-
13918	Amortis. subv. versée par autres organismes	-	-	288,00	300,00	1022	F.C.T.V.A	2 979,00	5 277,00	3 017,00	768,00
	TOTAL	1 937,50	1 937,50	288,00	300,00			2 979,00	5 277,00	26 559,40	768,00
20	Immobilisations incorporelles					13	Subventions				
2051	Concessions, brevets, licences	3 936,96	-	-	7 600,00	1312	Subvention régionale	-	-	-	-
	TOTAL	3 936,96	-	-	7 600,00	1314	Communes	-	-	-	-
21	Immobilisation corporelle					1318	Autres organismes locaux	3 457,00	-	-	-
21568	Autres installations, matériel et outillage techniques	303,48	-	-	-			3 457,00	-	-	-
2182	Matériel de transport	-	-	-	24 947,17	021	Virement de la section de fonctionnement				
2183	Matériel de bureau et informatique	9 793,31	4 682,36	715,53	2 550,00	21	Virem. de la section de fonct.	-	-	-	-
2184	Mobilier	4 359,76	-	2 693,76	2 320,00			-	-	-	-
2188	Autres (thermocelleuse, défibrillateur)	-	-	1 198,97	1 984,00	040	Amortissement des immobilisations				
	TOTAL	14 456,55	4 682,36	4 606,26	31 801,17	28205	concessions et droits	4 752,48	3 168,48	264,00	265,00
	TOTAL	20 331,01	6 619,85	4 894,26	39 701,17	28182	Matériel de transport	8 053,40	6 251,83	1 798,50	1 460,00
						28183	Matériel de bureau informatique	1 269,50	713,82	960,34	1 125,00
						28184	Mobilier	183,93	57,00	78,89	42,00
						28188	Autres	1 142,50	215,40	138,95	138,95
						28158	Autres installations	-	-	76,00	45,00
	TOTAL	20 331,01	6 619,85	4 894,26	39 701,17			15 401,81	10 406,53	3 316,48	3 075,95
								22 142,94	17 495,46	40 751,48	39 701,17

- L'optimisation de l'utilisation du Perno'bus est abordée à nouveau :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur l'existence de la Maison France Services à Sorgues. Se renseigner sur une délocalisation possible vers les communes de la Communauté des Sorgues du Comtat, sinon le Perno'bus pourrait assurer les déplacements des Pernois vers cette structure.

- Le CCAS dispose depuis quelques années d'un excédent d'investissement :

Monsieur le Maire demande au CCAS de se renseigner afin d'utiliser des emballages plus écologiques que le plastique au niveau du conditionnement des repas et connaître les différentes possibilités existantes : contenant en inox, verre, plateau ... Une subvention auprès de l'ADEME (Agence pour le développement et la maîtrise d'énergie) pourrait être envisageable ?

Après ces précisions, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'adopter le budget voté par chapitre budgétaire pour les deux sections.

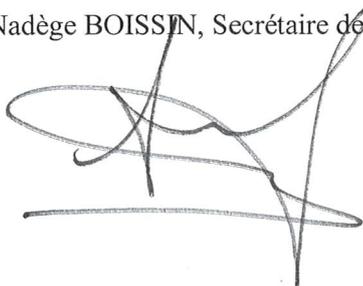
Information et Questions diverses

Madame FLECHAIRE informe les membres du Conseil sur l'élaboration de questionnaires destinés à évaluer le besoin des Séniors sur la Commune en termes d'activités de loisirs dans l'objectif de redynamiser le Club.

Cette enquête a déjà commencé à être distribué à l'occasion de la conférence sur la prévention des AVC le 3 avril. 4 séances d'ateliers YOGA Douceur vont également se mettre en place à compter de fin mai pour « attirer » un autre public au CCAS.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur CARLE remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20 Heures 15.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

